AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-4-76173782

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

23 Avril 1976

Bulletin n° 62 - Avril 1976

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons que seuls les insecticides non toxiques pour les abeilles sont autorisés pendant la floraison des cultures qui nécessitent un traitement à ce stade.

VIGNE

NOCTUELLES (VERS GRIS) : Des dommages sont observés dans des zones bien localisées du vignoble. Nous rappelons l'intérêt d'assurer la protection des bourgeons et maintenant des jeunes pousses par des pulvérisations copieuses ou l'épandage d'appâts (voir notre bulletin n° 60 du 8 avril qui indique les insecticides conseillés).

ARAIGNEES ROUGES : Les éclosions sont en cours mais comme la végétation se développe très rapidement, il est douteux que les populations relativement faibles causent des dégâts. Toutefois dans les parcelles reconnues assez infestées, il est conseillé l'application d'un acaricide spécifique :

- cyhéxatin : 30 g. m.a./hl (Plictran, Mitacid)
- dicofol : 50 g. m.a./hl (Kelthane, Sovifol)

ou si les éclosions ne sont pas avancées :

- tétrasul : 40 g. m.a./hl (Animert V 101)

CULTURES MARAICHERES

MOUCHE DE L'ASPERGE : Les jeunes plantations d'asperges où l'on note la présence de ce ravageur doivent être protégées par une pulvérisation à base de diméthoate : 50 g. m.a./hl (Daphène fort, Perfekthion, Rogor 50, etc...)

POURRITURE GRISE SUR FRAISIER : La longue période sèche que nous subissons ne favorise pas le développement de la maladie mais il est prudent au cas où un régime pluvieux prolongé s'installerait d'effectuer les traitements habituels de début, de pleine et de fin de floraison.

Les applications doivent être copieuses : 1 500 à 2 000 litres de bouillie à l'hectare. Pour éviter que les fruits ne soient tachés au moment de la vente, la dernière pulvérisation doit être faite au moins 15 jours avant la récolte ; seule la dichlofluanide (Euparène) peut être placée jusqu'à 7 jours.

Les fongicides à action systémique marqués d'un astérique doivent être utilisés en alternance avec les produits de contact, pour éviter des risques de résistance parfois observés :

- bénomyl * : 30 g. m.a./hl (Benlate)
- carbendazim * : 30 g. m.a./hl (Bavistine)
- méthylthiophanate * : 70 g. m.a./hl (Pelt 44)
- dichlofluanide: 125 g. m.a./hl (Euparène)
- folpel : 150 g. m.a./hl (Acryptane, Mollona, Folpax, etc...)
- thirame : 320 g. m.a./hl (Pomarsol, Fermide 850, etc...)

P.1508

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

ARBUSTES A PETITS FRUITS

PUCERONS SUR CASSISSIER : Des colonies assez importantes de pucerons ont été détectées localement. La protection des plantations atteintes doit être assurée à l'aide d'un aphicide non toxique pour les abeilles que l'on rencontre nombreuses sur les arbustes en pleine floraison. Il est donc recommandé d'utiliser :

- pirimicarbe : 37,5 g. m.a./hl (Pirimor)
- ou - diéthion : 100 g. m.a./hl (Kilspide, Hylémox poudre, Rhodocide)

La phosalone à 60 g. de m.a./hl peut être préférée si la présence de chenilles diverses, de péritèles et autres coupe-bourgeons a été observée.

ANTHRACNOSE SUR GROSEILLIER ET CASSISSIER : L'application d'un fongicide tel que manèbe ou mancozèbe à 160 g. de m.a./hl est conseillée après floraison dans les plantations où l'on observe habituellement des attaques d'anthracnose.

ARBRES FRUITIERS

MONILIA SUR CERISIER : Un nouveau traitement est conseillé après floraison avec l'un des fongicides suivants :

- bénomyl : 30 g. m.a./hl (Benlate)
- folpel : 100 g. " (Acryptane, Folpax, Phaltocide, etc...)
- méthylthiophanate : 70 g. m.a./hl (Pelt 44)
- mancozèbe : 160 g. m.a./hl (Dithane M 45, Sandozèbe)
- thirame : 200 g. m.a./hl (Pomarsol, Thiorame, Thirasan, Thiotox, Fernacol, etc...)

PSYLLES DU POIRIER : Les éclosions des oeufs déposés sont bien avancées et l'application d'un des insecticides suivants pourrait être envisagée dans les rares vergers où ces ravageurs causent des dommages. On considère qu'un traitement peut être effectué lorsque l'on constate la présence de larves dans 20 % au moins des bouquets floraux :

- azinphos méthyl : 40 g. m.a./hl (Gusathion M, Azintox 25 M, Pancide, etc...)
- méthidathion : 30 g. " (Ultracide 20)
- monocrotophos : 30 g. " (Azodrin 20, Nuvacron)
- phosmet : 50 g. " (Imidan)
- vamidothion : 50 g. " (Systamac 400, Vamifène, Kilval, etc...)
- association parathion : 30 g. m.a./hl + phosalone : 39 g. m.a./hl (Taxi-Zolone)

ARAIGNEES ROUGES : (Voir paragraphe vigne)

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : La végétation se développant rapidement, renouveler la protection.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.